



Délibération n° 2019/01/21 n° 06 : Accord de principe pour l'acquisition d'une propriété bâtie sise 14, rue du Rozard, appartenant aux consorts VIRICEL.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/01/2019
En exercice :	31	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 15/01/2019
Pouvoirs :	4	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 22/01/2019
Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danièle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne, M. GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mmes HIMEUR Fatima, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mmes BERNY Carine, DE JERPHANION Marianne, NEMOZ Béatrice, TURPANI Solange, M MOREAU Jean-Jacques, Mmes CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme HECTOR Geneviève donne pouvoir à M BOUKACEM Safi, M. ANDREYS Paul donne pouvoir à M BEAU Olivier, Mme RAZY Sylvie donne pouvoir à M LARGE Philippe M RAMBAUD Gerbert donne pouvoir à M MALOSSE Daniel		
Absents ou excusés :		
Néant		

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose que les consorts VIRICEL proposent de vendre à la commune nouvelle de Vaugneray, leur propriété située 14, rue du Rozard au prix de 230 000 €.

Cette propriété, cadastrée AB 214 et AB 216, dispose d'une surface foncière de 390 m². Elle comporte un logement de 72 m² sur deux niveaux et de dépendances. Placé dans le centre-bourg, le terrain est classé en zone urbaine de secteur UC au plan local d'urbanisme, avec un coefficient d'emprise au sol de 0,50.

Monsieur le Maire indique que l'acquisition de cette propriété constituerait une réserve foncière qui après aménagement permettrait à la commune de Vaugneray d'accroître son offre de logements, sociaux notamment.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter un accord de principe à cette acquisition, au prix proposé par les consorts VIRICEL, soit 230 000 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

DONNE son accord de principe à l'acquisition de la propriété sise 14, rue du Rozard et cadastrée AB 214 et AB 216, au prix de 230 000 € sous réserve d'une confirmation par le service des Domaines ;

DIT qu'une délibération spécifique sera soumise à l'approbation du vote du Conseil municipal dès lors que toutes les conditions seront réunies afin d'organiser cette acquisition.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

29.01.19

et de la publication en mairie le

29.01.19

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

